



## Actualités statistiques

### L'immigration en Mayenne <sup>(1)</sup> : ce qu'on peut en dire

- Quelle que soit la source statistique de référence, la population étrangère est très peu nombreuse en Mayenne : ce qui n'est pas forcément un facteur favorisant pour une certaine ouverture culturelle...

- En 1999, le recensement de population donne environ 2 700 personnes de nationalité étrangère en Mayenne. Cependant, dans une approche sociale, on peut également prendre en compte la présence de plus de 2 200 Français par acquisition de la nationalité, lesquels peuvent être également confrontés à une double culture.

- Traditionnellement, l'INSEE prend plus particulièrement en compte six nationalités (ce qui renvoie à l'histoire de l'immigration en France) : Algérie, Espagne, Italie, Maroc, Portugal et Tunisie. Ce cadre n'est plus aujourd'hui pertinent en Mayenne. Selon les sources préfectorales, voici quelles sont les douze nationalités les plus représentées : Maroc, Grande-Bretagne, Algérie, Portugal, Guinée, Tunisie, Belgique, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Italie et Turquie.

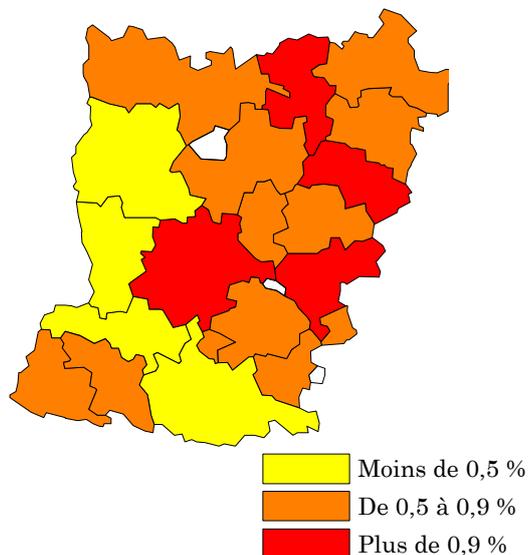
- En Mayenne, on compte aujourd'hui plus de 600 Britanniques. Leur nombre a augmenté de 60 % depuis fin 1997. Les Guinéens constituent des immigrants tout récents : par exemple, ils n'apparaissent pas dans les statistiques de 1999. La population maghrébine regroupe plus d'un tiers de la population étrangère. Leur nombre tendait à diminuer, mais on constate de nouveau un très léger développement de cette immigration (Algérie, Maroc). De même en ce qui concerne les Portugais. Avec la Grande-Bretagne, des pays comme la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas alimentent l'immigration européenne, mais dans une moindre mesure.

- Ces diverses formes d'immigration occasionnent une plus grande dispersion territoriale des immigrants : en 1990, 151 communes sur 261 comptaient au moins un étranger ; en 1999, 217...

- Autre illustration de cette dispersion : selon les recensements de population, en 1990, la ville de Laval concentrait 67 % de la population étrangère en

Mayenne ; en 1999, seulement 49 % (tout de même presque la moitié !). En l'occurrence, les communautés de communes de Bais, d'Erve-et-Charnie, du Horps, ont des taux de personnes de nationalité étrangère nettement au-dessus de la moyenne départementale (0,9 %). Peut-être l'immigration guinéenne, essentiellement lavalloise, amènera-t-elle à relativiser cette approche lors du prochain recensement...

*Pourcentage de la population étrangère par rapport à la population totale au RGP 1999 (par communauté d'agglomération ou de communes)*



Source : INSEE - RGP

<sup>(1)</sup> – Voir également la *Lettre du CEAS* n° 175 de février 2003 (pages 1 et 19).

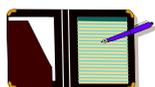
## Parité :

### le chemin à parcourir « *reste très important* »

**E**n matière de parité homme-femme en politique, le chemin à parcourir « *reste très important* », écrit dans un rapport la députée UMP Marie-Jo Zimmermann, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et rapporteur général de l'Observatoire de la parité. Certes, souligne-t-elle, depuis quelques années, l'introduction de mesures contraignantes ou incitatives a entraîné une amélioration.

- En ce qui concerne les élections municipales, pour les communes de moins de 3 500 habitants (pour lesquelles ne s'applique pas la loi sur la parité), les femmes élues sont passées de 21 % à 30 %. Quant aux élections régionales et européennes, on constate « *un progrès sensible* » : les femmes représentent 25 % des conseillers régionaux à l'issue des élections régionales de 1998 et 40 % des élus français au Parlement européen après les élections de 1999.
- La réforme du scrutin sénatorial appliquée en 2001 a permis un « *rééquilibrage des sexes très important* » : sur les 101 sénateurs sortants, il n'y avait que 7 femmes alors qu'il y en a 22 parmi les 102 élus ou réélus.
- En revanche, le taux actuel de femmes dans les conseils généraux (10 %) est jugé « *inacceptable* ». Par ailleurs, le taux de femmes maires est de 11 % dans les communes de moins de 3 500 habitants et de seulement 7 % dans celles de 3 500 habitants ou plus. Il y a actuellement une seule femme parmi les 101 présidents de conseils généraux et deux femmes parmi les 26 présidents de conseils régionaux.
- Pour les législatives de 2002, les mesures incitatives destinées à établir la parité seraient « *un échec* ». Marie-Jo Zimmermann estime que les grands partis, comme l'UMP et le Parti socialiste, « *n'ont pas respecté l'esprit de la loi* ». De 63 députées élues en 1997 (11 %), on est passé seulement à 71 (12 %)...
- Marie-Jo Zimmermann propose diverses mesures. Concernant les élections cantonales où « *les distorsions de parité sont les plus caricaturales* », elle suggère que les conseillers généraux aient obligatoirement « *un suppléant de sexe opposé à celui du titulaire* » et que le suppléant occupe automatiquement le siège en cas de décès ou de démission afin d'éviter la « *multiplication inutile* » d'élections partielles.
- Enfin, pour renforcer la représentation des femmes au sein des exécutifs locaux, elle propose que, dans les communes et les conseils régionaux, il y ait « *au moins un tiers d'adjoints ou de vice-présidents de chaque sexe* ».

Source : *Maire Info* (quotidien d'informations en ligne destiné aux élus locaux), 21 janvier 2003.



## A vos agendas...

### Manifestation contre la guerre

Les associations, syndicats et partis politiques réunis dans le collectif contre la guerre en Irak ont décidé d'appeler à manifester leur opposition à la guerre contre l'Irak le **samedi 15 février** prochain.

Une manifestation nationale est prévue à Paris, mais elle sera relayée un peu partout en province, et notamment à **Nantes** (rassemblement **Place du Commerce**, à 14h30) et à **Laval** (rassemblement **Place de la Mairie**, à 14h30 également).

### Territoires et pratiques de démocratie locale

Le **vendredi 14 mars**, de **10h à 17h**, dans le **Saumurois** (Maine-et-Loire), l'ADELS, le CELAVAR, la Fédération des parcs naturels régionaux et Mairie-Conseils organisent un « *séminaire d'information, d'échange et de débat sur des pratiques, des réflexions et des méthodes* » relatives aux territoires et aux pratiques de démocratie locale. Au programme : la présentation d'un guide élaboré par les organisateurs ; l'actualité des pays et des conseils de développement ; la présentation d'initiatives locales, menées dans les Pays de la Loire, qui contribuent à la démocratie locale ; un débat sur les enjeux et intérêts de la démocratie locale et de la participation. Frais forfaitaires de participation au séminaire : 25 euros (inclus le prix du déjeuner, un exemplaire du guide et le compte rendu du séminaire). Bulletin d'inscription à demander au CEAS.